

AN 2014
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 29 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : présents : 12 : THALAMY Bernard, BLANCHET Christian, VETIZOU Stéphanie, MOURET Serge, BESSOULE Christophe, BERGEON Albine, CORET Emmanuel, DEBONNAIRE Bruno, DELAGE Christophe, DUCAILLOU André, GAGNANT Véronique, GOTTE Joël.

ABSENTES :

ABSENTS EXCUSES : Pierre-Louis CHRETIEN, Fabienne GOURSEROL, Colette NOUHAUD

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal, Albine BERGEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

01 - BUDGET

- N°1 Modification du CA 2013 – Annule et remplace la délibération du 28.02.2014
- N° 2 Vote du Budget Primitif 2014

02 - SUBVENTIONS

- Principe d'attributions 2014

03 - PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs

04 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS

- Délégations d'attributions aux adjoints
- Tableau des délégations

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du conseil du
17.04.2014.

01 – BUDGET**N°1 MODIFICATION DU CA 2013 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 28.02.2014**

Le maire demande qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DESIGNE Albine BERGEON

Le président de séance,
VU les modifications s'y rapportant ;
Après en avoir délibéré, en l'absence du maire ;

APPROUVE le nouveau CA 2013 présenté par le Président de séance

<i>Budget principal - CA 2013</i>			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur		4 941,50 €	4 941,50 €
Exercice	222 429,66 €	189 841,69 €	-32 587,97 €
Affectation N-1 I=1068	-	9 090,37 €	9 090,37 €
			-18 556,10 €
Résultat cumulé	222 429,66 €	203 873,56 €	-18 556,10 €
Restes à réaliser	128 000,00 €	92 000,00 €	35 000,00 €
Besoin d'autofinancement			54 556,10 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur (après aff.)		210 486,70 €	210 486,70 €
Exercice	474 918,19 €	477 959,48 €	3 041,29 €
			213 527,99 €
RESULTAT CUMULE	474 918,19 €	688 446,18 €	213 527,99 €
BALANCE	697 347,85 €	892 319,75 €	194 971,90 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur Bp N+1)	54 556,10 €		54 556,10 €
Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	0,00 €		
Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BP N+1 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	158 971,89 €		158 971,89 €

01 - BUDGET**N°2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le maire présente les orientations du Budget Primitif 2014 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'état des restes à réaliser,
VU les propositions du maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2014 présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement ;
DECIDE de fixer le taux des taxes de la manière suivante :
TH 10.30% - TFB 11.73% - TFNB 62.37%

02 – SUBVENTIONS

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2014

Le maire présente à l'assemblée le principe d'élaboration d'une charte des associations subventionnées qui définira le cadre général des relations entre la commune et l'ensemble des associations ou des structures locales d'associations nationales. Cette charte intégrera les résultats attendus en termes de réponse aux attentes de la population (sur les plans, culturel, sportif et social).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'élaboration d'une charte des associations proposé par le maire.

03 – PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle que par délibération en date du 14 septembre 2012 le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs permanents du personnel à compter du 1^{er} octobre 2012.

Afin de pourvoir le poste vacant de l'accueil de loisirs sans hébergement il est nécessaire de recruter un adjoint technique 2^o classe à temps complet. Ce recrutement peut se faire par voie de mutation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 97 et 97bis ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré,
9 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de créer, à compter du 12 mai 2014, un emploi d'adjoint technique 2^o classe à temps complet 35/35^{ème} heures hebdomadaires.

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune à compter du 12 mai 2014 comme suit :

- 1 adjoint administratif à temps complet (35h)
- 1 adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème})
- 1 adjoint technique à temps complet (35h)
- 1 adjoint technique à temps complet (35h)
- 1 adjoint technique à temps non-complet (32/35^{ème})
- 2 adjoints techniques à temps non-complet (33/35^{ème})
- 1 adjoint technique à temps non-complet (24.5/35^{ème})

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget 2014.

04- DELEGATION D'ATTRIBUTIONS

ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des délégations d'attributions des 4 adjoints, ci-annexé.

PRECISE que la date d'effet correspond à l'élection des adjoints, soit le 4 avril 2014.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H00

Le Président

le Secrétaire

REPARTITION DES ATTRIBUTIONS MAIRE /ADJOINTS/ CONSEILLERS

MAIRE : BERNARD THALAMY - BUDGET - URBANISME - PERSONNEL DE MAIRIE - INSTANCE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE - ACCUEIL DE LOISIRS	CONSEILLER(E)S EN APPUI FABIENNE GOURSEROL PIERRE LOUIS CHRETIEN ANDRE DUCAILLOU ALBINE BERGEON VERONIQUE GAGNANT
1^{ER} ADJOINT (E) : CHRISTIAN BLANCHET - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RESEAUX ET VOIRIES - ESPACE PUBLIC/ EMPLOYE COMMUNAL - ESPACES VERTS/FLEURISSEMENT - ENTRETIEN DES BATIMENTS, CHEMINS DE RANDONNEES	CONSEILLER(E)S EN APPUI EMMANUEL CORET PIERRE LOUIS CHRETIEN BRUNO DEBONNAIRE
2EME ADJOINT (E) : STEPHANIE VETIZOU - ECOLE / PERSONNEL DE L'ECOLE - RESTAURANT SCOLAIRE / PERSONNEL CUISINE ET SERVICE - GARDERIE	CONSEILLER(E)S EN APPUI JOËL GOTTE COLETTE NOUHAUD ALBINE BERGEON VERONIQUE GAGNANT
3EME ADJOINT (E) : SERGE MOURET - COMMUNICATION (AFFICHAGE, PRESSE) - RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS - GESTION DES EQUIPEMENTS (STADE, SALLE POLYVALENTE) - MANIFESTATIONS	CONSEILLER(E)S EN APPUI CHRISTOPHE DELAGE JOËL GOTTE EMMANUEL CORET
4EME ADJOINT (E) : CHRISTOPHE BESSOULE - CRECHE, - ACTIVITES PROPOSEES PAR LA COMMUNE, - PARTICIPATION DES HABITANTS : COMMISSIONS, CONSEIL DES SAGES ET DES ENFANTS - COMMUNICATION (BULLETIN, SITE INTERNET) - TRANSPORT SCOLAIRE, - ELECTIONS	CONSEILLER(E)S EN APPUI JOËL GOTTE CHRISTOPHE DELAGE

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		DEBONNAIRE Bruno	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
BESSEULE Christophe		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	SECRETAIRE	GOTTE Joël	
CHRETIEN Pierre-Louis	EXCUSE	GOURSEROL Fabienne	EXCUSEE
CORET Emmanuel		NOUHAUD Colette	EXCUSEE

